collège du Parc

académie Besançon

PROTOCOLE SANITAIRE

Rentrée du 02 novembre 2020

Organisation générale

Le principe d'une salle par classe.

Les classes restent associées à une salle de classe. Les déplacements sont limités aux salles spécialisées :
Musique / Arts plastiques / Sciences / Technologie
Les groupes identifiés de latin et de langue restent en place.

Le cas particulier des études.

Dans le cas d'un trop grand nombre d'études à surveiller, soit les élèves (notamment les plus âgés) seront placés en autonomie avec passage des AED toutes les 5 minutes, soit ils feront étude dans la cour.

La cantine.

Les élèves mangent à 3 par table en quinconce afin de limiter au maximum les risques de transmission.

Gestes-barrières

La distanciation physique.

La règle de distanciation est d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos (salles de classe, couloirs, espace de restauration).
Dans les espaces extérieurs, il convient de ne pas s'empoigner, s'embrasser ou de se toucher.

Le lavage des mains.

Du gel hydroalcoolique est appliqué aux élèves à l'entrée, en entrant dans chaque salle, à la demi-pension. Les élèves sont invités à se laver les mains à l'eau et au savon aux récréations, après la repas et après chaque passage aux toilettes. et à la sortie du collège.

Le port du masque.

Il est obligatoire pour tous et en tous lieux (sauf restauration et cours d'EPS selon les consignes en vigueur).

Hygiène générale

La ventilation des classes et autres locaux.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure chaque fois au moins 15 minutes : le matin avant l'arrivée des élèves, aux récréations, le midi et a minima toutes les deux heures.

Le nettoyage des grandes surfaces et des sols.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables bureaux) est réalisé une fois par jour. En cas d'alternance de classes, les tables sont désinfectées systématiquement par l'enseignant. Les points de contacts fréquemment utilisés, notamment dans les espaces partagés sont désinfectés plusieurs fois par jour.

Le nettoyage des objets partagés.

Le partage des objets au sein d'une même classe est autorisé (EPS, Arts, Sciences). Les adultes encadrent ce prêt et effectuent le nettoyage.

Rôle de la famille

Contrôle quotidien de la température.

La température doit être prise avant le départ pour l'école. La famille s'engage à ne pas mettre l'enfant au collège en cas de fièvre de 38° ou plus.

Enfant positif, cas contact avéré ou présence d'un cas positif dans la famille :

L'élève testé positif ou dont un membre du foyer a été testé positif ou identifié par un appel de la CPAM comme cas contact, ne peut se présenter au collège.
Sa famille prend contact avec Mme Mallet

Fourniture de l'équipement de l'élève.

La famille fournit deux masques par jour ainsi qu'une pochette de rangement, des mouchoirs en papier et une bouteille d'eau.

Si un cas se déclare...

Alerte du chef d'établissement à la cellule de crise départementale.

Information aux familles des élèves repérés comme "cas contact".

Un "cas contact" est une personne qui a été en contact plus de 15 minutes dans un espace clos avec un cas positif, sans port de masque des deux parties.

Le retour au collège se fait selon les modalités définies par le protocole académique en lien avec l'ARS. Toutes les précisions sont en annexe du protocole du collège.

Covid et Vigipirate

Les mesures de vigilance suivantes sont à respecter particulièrement, dans le cadre des mesures sanitaires et du plan vigipirate.

Stationnement devant l'établissement.

Les groupes d'adultes ou d'élèves ne peuvent stationner devant l'établissement et chacun doit porter un masque.

Attestation de déplacement :

Une attestation de déplacement pour les parents est obligatoire pour les trajets domicile-collège. Chaque parent a été destinataire d'un exemplaire.
Pour les élèves, le carnet de correspondance suffit.